

---

# Norme internationale



# 780

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Emballages — Symboles graphiques relatifs à la manutention des marchandises

*Packaging — Pictorial marking for handling of goods*

Première édition — 1983-09-01

---

CDU 621.86 : 003.62

Réf. n° : ISO 780-1983 (F)

Descripteurs : emballage, marquage, emballage d'expédition, symbole, information, schéma de manutention.

Prix basé sur 5 pages

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 780 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 122, *Emballages*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1981.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne, R. F.	Inde	Roumanie
Australie	Iraq	Royaume-Uni
Autriche	Irlande	Suède
Bulgarie	Israël	Tchécoslovaquie
Canada	Italie	Turquie
Corée, Rép. de	Malaisie	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Espagne	Pays-Bas	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Belgique  
Japon

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 780-1968, dont elle constitue une révision technique.

# Emballages — Symboles graphiques relatifs à la manutention des marchandises

## 0 Introduction

Les emballages d'expédition portent souvent des prescriptions de manutention dans la langue du pays d'origine. Bien que ces prescriptions puissent, jusqu'à un certain point, assurer la protection des envois, elles sont néanmoins de peu de valeur pour les marchandises expédiées vers ou par des pays où l'on parle des langues différentes, et sans aucune valeur lorsque le personnel chargé de la manutention de la marchandise est illettré.

Les symboles graphiques offrent donc l'unique possibilité de transmettre les intentions de l'expéditeur et leur adoption réduira sans aucun doute les pertes et les dommages causés par une manutention incorrecte.

L'utilisation des symboles graphiques ne confère aucune garantie de manutention satisfaisante et, par conséquent, un emballage protecteur convenable est de première importance.

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie un ensemble de symboles, utilisés d'une manière conventionnelle pour le marquage des emballages d'expédition afin de transmettre des prescriptions de manutention.

Elle s'applique à des emballages contenant des marchandises de tout genre, mais ne couvre pas les prescriptions de manutention spécifiques aux marchandises dangereuses.

## 2 Symboles

### 2.1 Présentation des symboles

Les symboles peuvent figurer sur une étiquette ou, de préférence, être marqués au pochoir directement sur l'emballage<sup>1)</sup>. Il est recommandé de peindre, d'imprimer ou de reproduire les symboles tels qu'ils sont décrits dans la présente Norme internationale. Il n'est pas obligatoire d'encadrer les symboles.

### 2.2 Couleur des symboles

La couleur à utiliser pour les symboles est le noir.

Si la couleur de l'emballage est telle que le symbole ne ressort pas clairement, on doit prévoir comme fond un panneau d'une couleur de contraste appropriée, de préférence le blanc.

L'utilisation de couleurs qui pourraient porter à confusion avec le marquage des matières dangereuses doit être évitée. L'utilisation du rouge ou de l'orange doit être évitée, à moins que des règlements nationaux ou régionaux existants ne prescrivent expressément leur utilisation.

### 2.3 Dimensions des symboles

Normalement, la plus grande dimension hors tout des symboles doit être de 100, 150 ou 200 mm.

Des dimensions plus grandes ou plus petites peuvent être nécessaires en fonction de la dimension ou de la forme de l'emballage.

### 2.4 Nombre et emplacement des symboles

**2.4.1** Le nombre de symboles identiques à apposer sur un emballage dépend de la taille et de la forme de celui-ci.

Le symbole 1 «fragile» doit être placé près du coin supérieur gauche des quatre faces verticales de l'emballage [voir figure 3a) dans le tableau].

Le symbole 3 «haut» doit apparaître au même emplacement que le symbole 1. Lorsque les deux symboles sont nécessaires, le symbole 1 doit toujours être le plus proche du coin [voir figure 3b) dans le tableau].

Le symbole 5 «élinguer ici» doit être apposé sur au moins deux faces opposées.

Le symbole 7 «centre de gravité» doit être apposé sur toutes les faces normalement verticales.

**2.4.2** Lorsque les emballages d'expédition sont groupés en unités de charge, les symboles doivent être placés de façon qu'ils puissent être visibles [voir figure 3c) dans le tableau].

**2.4.3** Il y aura lieu de porter une attention particulière à l'application correcte des marques, étant donné qu'une application incorrecte peut conduire à une fausse interprétation.

Les symboles 5 et 7 doivent être appliqués dans leurs positions correctes et aux endroits respectifs appropriés afin que leurs significations soient clairement et entièrement comprises.

## 3 Prescriptions de manutention

Les prescriptions de manutention doivent figurer sur les emballages d'expédition en utilisant les symboles correspondants donnés dans le tableau. Le symbole 1 contient deux indications.

Le texte de base d'avertissement peut figurer sous le symbole dans la langue du pays d'origine et/ou du pays de destination, si nécessaire. Cependant, dans la mesure du possible, les prescriptions doivent être écrites dans des langues habituellement utilisées pour le commerce international.

<sup>1)</sup> Dans le cas d'un marquage direct au pochoir, les symboles doivent être fournis avec des «blancs» dans le dessin, si cela est demandé (voir la figure après le tableau).

Tableau

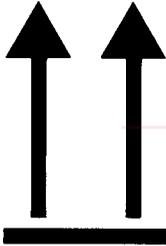
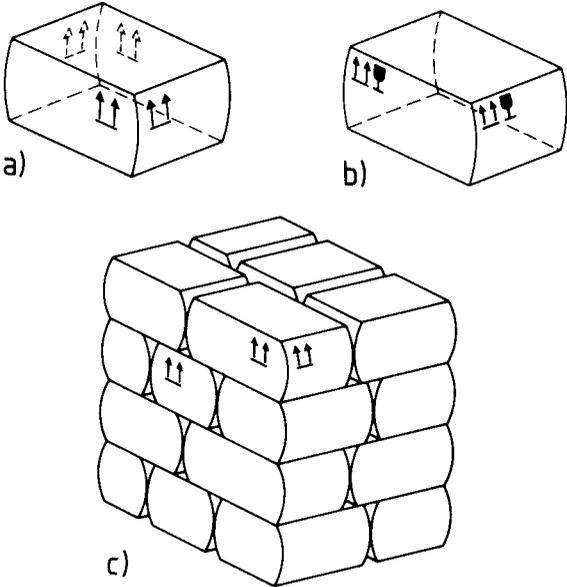
N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
1	FRAGILE  MANUTENTIONNER AVEC PRÉCAUTION	 ISO 7000/n° 0621	Indique :  a) que le contenu de l'emballage d'expédition est fragile;  b) qu'il faut le manipuler avec précaution.	
2	NE PAS UTILISER DE CROCHETS	 ISO 7000/n° 0622	Indique que des crochets sont interdits pour le levage de l'emballage d'expédition.	
3	HAUT	 ISO 7000/n° 0623  Exemples de présentation :  	Indique la position verticale correcte de l'emballage d'expédition.	

Tableau (suite)

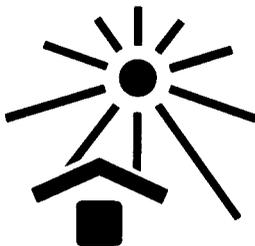
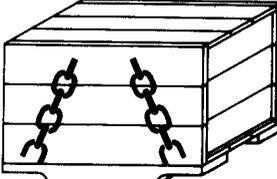
N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
4	CRAINT LA CHALEUR	 <p data-bbox="639 694 808 728">ISO 7000/n° 0624</p>	Indique que l'emballage d'expédition doit être tenu éloigné de la chaleur.	
5	ÉLINGUER ICI	 <p data-bbox="639 1142 808 1176">ISO 7000/n° 0625</p> <p data-bbox="600 1198 847 1232">Exemple de présentation :</p> 	Indique l'emplacement où les élingues doivent se trouver pour le levage de l'emballage d'expédition.	Voir 2.4.1 et 2.4.3
6	CRAINT L'HUMIDITÉ	 <p data-bbox="639 1848 808 1881">ISO 7000/n° 0626</p>	Indique que l'emballage d'expédition doit être tenu dans un environnement sec.	

Tableau (suite)

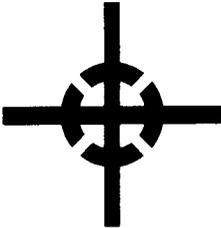
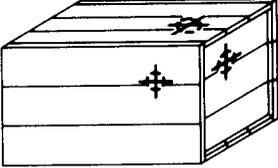
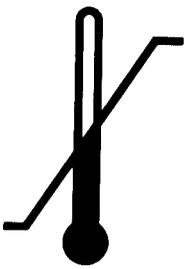
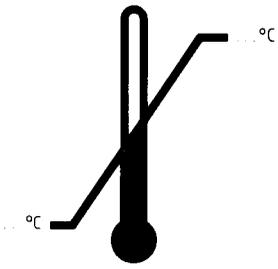
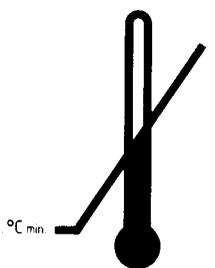
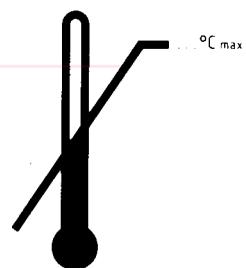
N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
7	CENTRE DE GRAVITÉ	 <p data-bbox="586 640 756 663">ISO 7000/n° 0627</p> <p data-bbox="551 696 794 719">Exemple de présentation :</p> 	<p data-bbox="987 387 1191 465">Indique le centre de gravité de l'emballage d'expédition.</p> <p data-bbox="987 640 1230 891">NOTE — L'exemple de présentation du symbole 7 indique le centre de gravité d'un emballage d'expédition qui, dans ce cas, n'est pas identique au centre de gravité suggéré par la forme géométrique de l'emballage.</p>	<p data-bbox="1259 387 1379 439">Voir 2.4.1 et 2.4.3</p>
8	NE PAS FAIRE ROULER	 <p data-bbox="589 1211 756 1234">ISO 7000/n° 0628</p>	<p data-bbox="987 999 1215 1077">Indique que l'emballage d'expédition ne doit pas être roulé.</p>	
9	PRISE PAR DIABLE INTERDITE SUR CETTE FACE	 <p data-bbox="589 1518 760 1541">ISO 7000/n° 0629</p>	<p data-bbox="987 1303 1215 1440">Indique les endroits sur l'emballage d'expédition où des diables ou des chariots ne doivent pas être placés.</p>	
10	LIMITE DE STOCKAGE	<p data-bbox="636 1581 699 1603">... kg max</p>  <p data-bbox="589 1821 760 1843">ISO 7000/n° 0630</p>	<p data-bbox="987 1610 1221 1688">Indique les possibilités de stockage limitées de l'emballage d'expédition.</p>	
11	PRISE LATÉRALE PAR PINCES AUTORISÉE	 <p data-bbox="589 2029 760 2051">ISO 7000/n° 0631</p>	<p data-bbox="987 1917 1228 2018">Indique l'emplacement des pinces pour la manutention de l'emballage d'expédition.</p>	

Tableau (fin)

N°	Légende	Symbole	Fonction	Remarques
12	LIMITE DE TEMPÉRATURE	 <p>ISO 7000/n° 0632</p> <p>Exemples :</p>   	Indique les limites de température dans lesquelles l'emballage d'expédition doit être conservé et manipulé.	

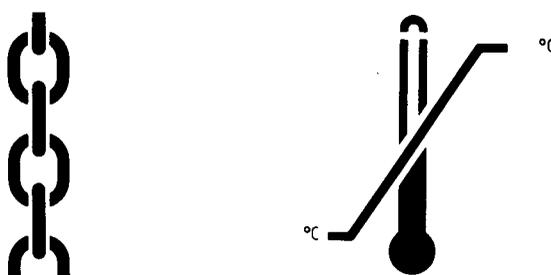


Figure — Exemples de symboles avec «blancs» pour application d'un marquage au pochoir